

DELIBERATION N° 2008/10-04-07 - ASSURANCES – INDEMNISATION

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée que lors de la campagne de déneigement en janvier 2007, un tracteur de déneigement a été accidenté suite à un choc avec un autre véhicule.

La SMACL, assureur de la Commune, propose une indemnisation de 181.80 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter l'indemnisation de 181.80 € versée par la SMACL.